



Décision CODEP-CLG-2016-003071
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016
portant délégation de signature en matière de ressources humaines
et de gestion des crédits

modifiée par les décisions mentionnées en annexe

VERSION CONSOLIDÉE AU 2 JUILLET 2018

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu le décret du 9 novembre 2012 portant nomination du président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CMX-2011-038742 du 28 juin 2011 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003070 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature aux agents,

Décide :

Art. 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, et de Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale, délégation est donnée à :

1°) M. Jean-Philippe CHASTAN, chef du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de

fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

2°) M. Roberto REBORA, responsable du secteur recettes et préparation et suivi budgétaires au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

3°) Mme Céline ROQUES, responsable du secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

4°) Mme Valérie LAFFITTE MONTEIRO, chargée d'affaires au secteur de l'engagement et de la liquidation de la dépense au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

5°) Mme Murielle QUINTUS, gestionnaire missions appartenant au secteur de la recette et de la gestion au sein du bureau budget-finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes, documents et ordres de mission concourant à l'exécution des opérations de recettes et de dépenses au titre du budget de fonctionnement de l'ASN, ainsi que toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN.

[Article 1^{er} modifié par la décision CODEP-CLG-2016-012268 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 avril 2016, la décision CODEP-CLG-2016-025447 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 juin 2016, la décision CODEP-CLG-2016-034450 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016, la décision CODEP-CLG-2016-034458 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016, la décision CODEP-CLG-2016-046281 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2016, la décision CODEP-CLG-2017-035833 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 septembre 2017, la décision CODEP-CLG-2018-003862 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 janvier 2018, et par la décision CODEP-CLG-2018-031967 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juin 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits]

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, et de Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale, délégation est donnée à :

1°) M. Olivier DUGUÉ, chef du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes conventions mentionnées aux articles L. 592-12 et L. 592-16 du code de l'environnement relatives au recrutement des

personnels de l'ASN, quelles qu'en soient les modalités, ainsi que toutes conventions relatives à la formation des agents de l'ASN et tous actes de gestion administrative des agents de l'ASN,

2°) M. Romain SERGENT, responsable du secteur recrutement et carrières au sein du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes de gestion administrative des agents de l'ASN,

3°) Mme Sarah SECK, responsable du secteur des relations et des affaires sociales au sein du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes de gestion relatifs aux relations et affaires sociales,

4°) Mme Marie-Sylvie BARIDON, responsable du secteur de la compétence et de la formation au sein du bureau ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes conventions relatives à la formation des agents de l'ASN.

[Article 2 modifié par la décision CODEP-CLG-2016-012268 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 avril 2016, la décision CODEP-CLG-2016-025447 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 juin 2016, la décision CODEP-CLG-2016-034450 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016, la décision CODEP-CLG-2016-034458 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016, la décision CODEP-CLG-2016-046281 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2016, la décision CODEP-CLG-2017-035833 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 septembre 2017, et par la décision CODEP-CLG-2018-003862 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 janvier 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits]

Art. 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, et de Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale, délégation est donnée à :

1°) M. Cyrille DUMAS, chef du bureau logistique-immobilier, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN,

2°) Mme Leila MESSAOUDI, responsable du secteur logistique et immobilier au sein du bureau logistique-immobilier, à l'effet de signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, toutes décisions, tous engagements, documents comptables et pièces justificatives concernant les crédits gérés par l'ASN.

[Article 3 modifié par la décision CODEP-CLG-2016-012268 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 avril 2016, la décision CODEP-CLG-2016-025447 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 juin 2016, la décision CODEP-CLG-2016-034450 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016, la décision CODEP-CLG-2016-034458 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016, la décision CODEP-CLG-2016-046281 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2016, la décision CODEP-CLG-2017-027007 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2017, la décision CODEP-CLG-2017-035833 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 septembre 2017, et par la décision CODEP-CLG-2018-003862 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 janvier 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016]

portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits]

Art. 4 : La décision CODEP-CLG-2013-027207 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 mai 2013 portant délégation de signature au sein du Secrétariat général de l'ASN est abrogée.

Art. 5 : Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 21 janvier 2016.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

Annexe à la décision CODEP-CLG-2016-003071
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016
portant délégation de signature en matière de ressources humaines
et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2016-012268 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 22 avril 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-003070 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2016-025447 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 juin 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2016-034450 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2016-034458 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2016-046281 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2016 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2017-027007 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2017 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2017-035833 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 20 septembre 2017 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2018-003862 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 22 janvier 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant

délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits

Décision CODEP-CLG-2018-031967 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juin 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2016-027468 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juillet 2016 portant délégation de signature aux agents et la décision CODEP-CLG-2016-003071 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits